

On s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, n° 349, où les lettres et les envois doivent être adressés francs de port.

PREMIER ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes. 5 20

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET AVIS.  
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

AVIS aux abonnés.

Les abonnemens commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre ou décembre.

N° 39.

MERCREDI.

15 FEVRIER 1832.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 13 février.

Il paraît certain que M. Cughen est décidé à quitter le portefeuille des finances, mais qu'il ne se retirera qu'après la discussion du budget, qu'il veut soutenir avec ses collègues. (Indép.)

— Une adhésion aux principes proclamés dans la consultation de plusieurs avocats de Liège, dans l'affaire de M. Stéven, du *Messager de Gand*, a été signée par MM. Marschot, X. Lelièvre, Ch. Zoude, D. S. Malevé, Ch. Buydens, C. Thirion, L. J. Braas, C. de Hennin, T. Hock et H. Bellemans, avocats à Namur.

Une semblable consultation a été signée par M. Picquet et plusieurs autres avocats de Mons.

— On écrit de Lokeren, 9 février :

Hier, à la suite d'une rixe, M. Theman, lieutenant au 2<sup>e</sup> bataillon du 12<sup>e</sup> régiment, a failli perdre la vie. Il était venu en ville du cantonnement de Calcken pour faire quelques emplettes; en retournant, accompagné d'un sergent de son corps, il s'arrêta dans un cabaret du faubourg où se trouvait un autre sergent des gardes civiques et quelques gardes de la même troupe. Il paraît qu'après plusieurs pots de bière vidés il s'éleva une querelle, il y eut des provocations, le sergent de la ligne s'échappa pour aller chercher la garde, mais dans l'intervalle M. Theman reçut trois coups de sabre à la tête, deux dans le bras, et un autre qui a été amorti par son épaulette. Des voisins ont désarmé le sergent des gardes civiques, qui a été arrêté. On croit que les blessures de l'officier ne sont pas mortelles.

— Le *Mercure russe* contient un dénombrement de l'empire russe en 1819, tiré du journal du ministère de l'intérieur (1831). Ce document est d'autant plus curieux, qu'il présente un résultat bien différent de celui qu'ont obtenu les savans qui se livrent à des recherches statistiques.

Population de la Russie, 43,700,000; grande principauté de Finlande, 1,250,000; royaume de Pologne, 4,050,000. Total, pour l'empire russe, 49,000,000.

La population de la Georgie, Inverski, Mingrelie, Gouriel, Arménie, en un mot de tous les pays au sud du Caucase et de l'embouchure du Terek, sur lesquels on n'a pas encore de renseignemens officiels, est évaluée à un million 200,000. La partie militaire est de 743,537; et, dans ce nombre, sont compris tous les Cosaques, les Calmuks et les Baschkirs nomades, Bogouls et Samoïdes, 5,000. Les peuples de Sibérie, errans, nomades ou fixes, qui paient leur tribut en pelleteries, 400,000. On remarque dans le clergé 6,638 mollahs mahométans pour les peuples tartares, 1,150 lamas pour les Kalmoucks.

NAMUR, 14 février.

On lit dans le *Journal des Flandres* du 12 de ce mois :

« D'après des renseignemens qui nous sont parvenus de Philippeville, l'instruction en général, loin d'y être détériorée ou diminuée depuis la révolution, y est au contraire dans un état d'amélioration et de progrès; et s'il y a quelques établissemens qui ont souffert par la concurrence, ce ne sont là, comme dans les environs d'Audenarde, que ceux de l'ancien monopole hollandais que MM. Seron et de Robaulx semblent regretter aussi bien que M. Camille de Smet, mais que nous nous réjouissons de voir remplacés par des écoles libres et indépendantes. Voici ce qu'on mande à cet égard des environs de Philippeville :

« On enseigne ici dans les écoles primaires tout ce qu'on y enseignait avant la révolution, moins le despotisme de Guillaume, et plus la liberté. Le nombre d'élèves est égal ou supérieur par l'effet de la concurrence; dans nos environs il y a une école de plus; à Philippeville le nombre d'écoles augmente; presque partout les mêmes instituteurs, sauf quelques-uns qu'on a avantageusement remplacés. »

M. Seron s'est plaint de la destitution d'un maître d'école qui aurait été, selon lui, supplanté par le desservant de la commune. Voici le fait tel qu'il nous est relaté par notre correspondant :

« L'instituteur réunissait cette fonction avec celle de secrétaire de la commune. Un changement étant survenu, par suite des élections communales, dans le personnel de la régence, il fut remplacé par un autre secrétaire. Le traitement d'instituteur ne lui suffisant pas pour vivre, il a cherché mieux ailleurs. Le desservant, jeune prêtre, très-instruit, poussé par son zèle pour l'instruction de la jeunesse qu'il ne pouvait voir un moment abandonnée, s'est condamné à un pénible surcroît de besogne, en joignant la charge d'instituteur à celle de son ministère. Il ne s'est pas emparé du logement du maître d'école, puisque celui-ci n'y était plus, et que lui, desservant, habite toujours son presbytère. Ce qui rehausse encore le mérite de ce digne ecclésiastique, c'est qu'il forme un instituteur qui est un jeune homme de l'en-

droit. Son école est une des mieux soignées. L'instruction est aussi variée et aussi étendue que le comporte la capacité des enfans. Ce qui le prouve, c'est qu'il y vient des jeunes gens du voisinage, un même de Philippeville, tandis qu'auparavant plusieurs enfans de cet endroit fréquentaient les écoles de Philippeville. L'ancien maître avait 70 élèves qu'il enseignait à lire, à écrire et à chiffrer; peut-être y joignait-il un peu de géographie et un peu de catéchisme. Maintenant il s'y trouve 120 élèves, et l'on y apprend la lecture, l'écriture, l'analyse grammaticale et logique, l'histoire sainte et l'histoire de France, la géographie, le calcul, l'algèbre, le dessin linéaire, la composition de lettres de factures et quittances, la langue latine, en y joignant à la vérité des *litanies* et des *cantiques*, mais sans conclure, comme le dit M. Seron, qu'il est dangereux de savoir lire. Ce zèle ecclésiastique s'attire par là les bénédictions de ses paroissiens, qui admirent autant son généreux désintéressement, en ce qu'il dépense en prix la modique rétribution qui lui est payée, qu'ils ont lieu de s'étonner des progrès qu'y font leurs enfans. Voilà la désorganisation de nos écoles, dont les honorables députés Seron et de Robaulx ont entretenu la chambre. J'ose les inviter à venir constater la vérité de ce que je dis; car c'est sans doute faute de renseignemens qu'ils ont si mal jugé des choses. M. Seron, qui, comme on sait, est un homme fort retiré, ne s'est pas assuré par lui-même de l'état de l'instruction, et il a admis trop légèrement les rapports qui lui ont été faits par des gens peut-être encore plus prévenus qu'il ne l'est lui-même. Dans telle autre commune, des concours sont ouverts, comme l'avance M. Seron, pour la place de maître d'école, et, comme il convient pour un instituteur d'enfans catholiques, on doit savoir répondre aux questions qui touchent aux fondemens de la religion. Un homme qui n'est pas inconnu à M. Seron (et c'est là sans doute la raison pour laquelle il a cru devoir joindre ce petit conte à tous les autres) s'était présenté au concours; mais il resta court sur les questions grammaticales touchant les verbes, les participes, etc., et pour se tirer adroitement de ce pas, il s'est sans doute rejeté sur les questions religieuses, qui cependant étaient bien simples et à la portée des enfans mêmes, mais qu'il croyait peut-être pouvoir ignorer, vu qu'en sa qualité de maître d'école, il n'était pas obligé d'aller au catéchisme comme les écoliers. D'autres prétendent que ce candidat s'est désisté sous prétexte que le traitement n'était pas assez élevé, afin de couvrir ainsi honorablement sa défaite et de donner le change sur son incapacité. Ce n'est pas le chantre de la paroisse, comme l'a fait accroire M. Seron, qui a remporté la palme; mais bien un jeune homme du voisinage, auparavant instituteur dans une autre commune, qui a fait ses études avec succès, jusqu'à la philosophie inclusivement. »

Voilà les détails que nous nous sommes procurés sur le canton dont M. Seron a parlé. Ces détails nous auraient paru trop peu intéressans pour être communiqués au public, si l'importance que l'*Indépendant* attache aux citations vagues et isolées de MM. Seron et de Robaulx ne nous avait, pour ainsi dire, forcés à les publier.

Quand donc certains hommes se résoudront-ils à ramener l'instruction à sa vraie origine, qui est la famille (1), et à se méfier de ce système de centralisation, dont « le résultat depuis 25 ans, ou du moins depuis 15, est que la moitié, peut-être les deux tiers des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, âgés de vingt et un ans, ne savent ni lire ni écrire (2)? »

Le 20 courant, auront lieu les élections de cinq conseillers de régence et de cinq suppléans. Il est inutile que nous fassions sentir combien il sera important pour la ville de choisir des hommes probes, capables et désintéressés.

— Pourquoi ne peut-on pas encore opérer l'échange des récépissés des 10 millions, conformément à la loi? L'agiotage est-il donc aussi chez nous plus puissant que la loi?

— Il paraît qu'on cherche à faire abroger l'arrêté du gouvernement provisoire qui rendait un chétif pain à nos bateliers; si l'on n'y prend garde, on pourrait bien revenir au projet du roi Guillaume, qui était de consommer leur ruine. S'il y a des inconvéniens à maintenir une inégalité apparente dans l'impôt, il est du moins juste d'indemniser ceux à qui le gouvernement enleverait leur industrie et anéantirait leurs capitaux en faisant établir sur la Sambre un nouveau système de navigation. Il ne serait point difficile d'éclairer les chambres sur cette importante question; nous le conseillons très-fort au grand nombre de nos concitoyens que la chose intéresse le plus directement.

— On nous assure que le gouvernement a une quasi-envie de supprimer l'université de Louvain. Cette ville a sauvé Bruxelles en 1830,

(1) Rapport fait par M. Daunou à la chambre des députés dans la séance du 22 décembre 1831.

(2) Ibid.



en empêchant le passage à l'armée de Cort-Heyligers : Elle en serait bien mal récompensée.

— Les rues de notre ville sont assez négligemment nettoyées.

— On mande de Gand, 12 février : Ce matin, un huissier a publié, à son de caisse, et affiché à la porte de notre bureau, une ordonnance de la cour d'assises, séant à Bruxelles, portant que le nommé Adolphe Bartels, résidant en dernier lieu à Gand, sera tenu de se présenter devant ladite cour, dans un nouveau délai de 10 jours, et que toute personne est tenue d'indiquer le lieu où il se trouve. La même formalité a été remplie devant la maison de M. Hellebaut. On sait que ces deux jeunes patriotes sont accusés de complicité dans l'affaire du général Lehardy de Beaulieu. (J. des Flandres.)

— On écrit de Luxembourg, 11 février :

M. Stiff, de Fontange, a été remis en liberté. On assure qu'il est retourné hier dans ses foyers.

— Les bâtimens du haras de Walferdange ont été entièrement évacués le 9 de ce mois, en suite d'ordres très-pressans émanés du ministère belge.

— On lit dans le *Politique de Liège* :

Des réfugiés polonais, qui ont reçu des journaux de Varsovie, nous ont rapporté des choses vraiment étranges qu'on écrit contre nous dans la capitale de la Pologne. La Belgique est un repaire de brigands, tel qu'il est impossible de sortir de l'enceinte des villes sans s'exposer à être assassiné; des bandes d'égorgeurs font tout trembler à Bruxelles et à Gand, et les volontaires qui se trouvent sur la frontière de Hollande se signalent tous les jours par le vol et l'assassinat. C'est à l'influence de ces bandits qu'il faut attribuer l'affaire du sieur Steven, le premier écrivain de la Belgique, selon les journaux russes. Le roi est rempli de bonnes intentions, ajoutent-ils; mais que peut-il faire quand lui-même il tremble devant les révolutionnaires?

Telles sont quelques-unes des impostures qu'on imprime à Varsovie. Que prétend-on avec de tels écrits? Tromper les peuples sans doute; mais on oublie que le mensonge n'a qu'un temps, et que la vérité finit toujours par triompher. Le moment n'est pas loin, nous l'espérons, où elle se fera jour, et où nos ennemis les plus acharnés, convaincus de calomnie, verront que, si cette arme perfide peut quelquefois suffire à tuer un individu, elle est impuissante lorsqu'elle s'attaque à tout un peuple.

— On continue à recevoir des détails sur les désastres occasionnés par le dernier tremblement de terre en Italie. Une lettre de Bevagna donne d'affligeans détails sur la situation de cette ville. Comme à Foligno, les secousses ont duré 14 secondes et ont repris avec violence par cinq fois différentes. Il y avait beaucoup de blessés; on ne connaissait pas encore le nombre des morts, beaucoup de personnes se trouvant ensevelies sous les ruines.

L'église collégiale, le palais de la commune, la résidence du gouverneur, les couvens et la plus grande partie des maisons sont délabrés. Les édifices qui restent sont dans un tel état qu'il faudra achever de les abattre. Les habitans se sont réfugiés dans les champs, exposés à la pluie et au froid, et manquant de tout. Le délégué de Spoleto a envoyé sur les lieux des médecins et des chirurgiens. On attend aussi des maçons pour démolir les maisons ébranlées.

L'épouvante et la misère sont au comble dans tout le pays : la terre tremble encore dans la vallée d'Ombrie, et on érige en ce moment une chapelle en bois pour les exercices de religion, auxquels on se porte avec plus d'empressement en ces temps de calamité.

— Le gracieux empereur de toutes les Russies, ayant à prononcer sur le sort qu'on réservait au prince polonais Roman Sangusko, a écrit de son impériale main, au bas de la sentence : « Pour être conduit à pied en Sibérie. » Le noble exilé n'aura guère plus de deux mille lieues à faire pour arriver à sa destination.

— On lit dans le *Phare* :

Nous garantissons la vérité de l'anecdote qui suit, que nous traduisons de l'anglais en conservant autant que possible le style de l'original.

Du temps que le prince d'Orange brigua l'alliance de la princesse Charlotte d'Angleterre, il fut invité à un banquet qui eut lieu dans l'hôtel de lord L... Sa place était indiquée à côté de celle de la princesse; il en était si charmé qu'il pouvait à peine contenir sa naïve gaieté. La conversation s'anima entre les convives. Il y en avait parmi eux, qui remarquaient son embarras plaisant; ils lui adressèrent la parole, et le prince de toujours incliner la tête et de rire, ne répondant autres chose que *ies Milord... ies Milady*. Il était là, guindé, froid et sec, jouant avec sa fourchette, se frottant le toupet et jetant de temps en temps un regard furtif sur la princesse, comme un jeune savoyard affamé, pâle et grêle, qui, après avoir fait sauter sa marmotte devant une belle dame, lui demande en souriant d'un air badin et timide le salaire de sa bouffonnerie.

Dans ces momens bruyans d'une conversation générale, assez fréquens dans une grande assemblée, lorsque les esprits sont uniquement attentifs aux bons mots, aux saillies et aux fines plaisanteries que l'on débite gracieusement, le prince d'Orange guetta l'instant où il n'était pas observé, pour parler à la princesse. Il voulait lui dire de fort belles choses, mais il renouvela la scène du *Bourgeois Gentilhomme*, peu s'en fallut qu'il ne lui dit : *belle princesse, vos yeux me font mourir d'amour*, et qu'il ne tournât cette phrase en tout sens. La princesse lance un coup d'œil spirituel à la duchesse D... qui lui fit entendre des yeux qu'elle l'avait comprise. Le prince s'en aperçut et rougit.

On en vient au dessert, arrive une corbeille remplie d'oranges; le prince se caresse le menton et fait un petit bruit des pieds. Il semblait former quelque grand dessein; la vapeur du madère l'avait en-

hardi; il réfléchissait encore, quand il allonge soudain le bras pour prendre une orange qu'il offre à la belle Charlotte d'Angleterre; la princesse l'accepte, mais elle la jette sur le carreau et l'écrase sous ses pieds, en disant : « Voilà l'estime que j'attache à l'orange ! »

L'Anglais, témoin oculaire, qui nous a raconté cette anecdote, a ajouté : « *The prince of Orange was very disappointed.* »

— On lit dans le *Staats-Courant* du 8 février :

Son Exc. le directeur-général de la guerre a annoncé l'adjudication de 18,000 aunes des Pays-Bas, toile croisée pour tentes, à fournir avant la fin de mars; ainsi se trouve confirmé le bruit qu'il y aura cette année un camp dans le Brabant septentrional.

— Des dépêches de Vienne, reçues à l'instant, annoncent qu'à la bourse de cette ville le bruit courait que l'empereur Nicolas s'était décidé à désarmer et à mettre son armée sur le pied de paix.

— On assure que le cabinet de Madrid a conseillé à don Miguel d'abandonner le trône de Portugal. Une lettre de Lisbonne annonce en effet que le tyran paraissait éprouver quelque contrariété, et que la dépêche espagnole pourrait bien en être le motif.

## MÉLANGES.

*Papier fabriqué avec du bois.* — De quoi ne vient-on pas à bout de tirer parti aujourd'hui! Jusqu'ici on n'avait fait nul cas des copeaux; ils venaient tout au plus égayer nos foyers. Néanmoins, on vient maintenant de découvrir que le meilleur papier, pour enveloppe comme pour impression; s'obtient de copeaux de bois bouillis dans un alcali minéral ou végétal. Cent livres de bois et douze livres d'alcali donnent une rame de papier.

— *Rouissage du chanvre et du lin.* — Aux eaux stagnantes et pestilentielles des rôttoirs usités dans les campagnes, on substitue en Allemagne l'appareil suivant, et on s'en est parfaitement bien trouvé. Le fil qu'on a obtenu, dans un temps moindre que celui de la durée ordinaire du rouissage, était plus résistant, moins coloré, exempt des piqûres noires qu'on observe en général sur les chanvres et lins rouis dans les eaux croupissantes.

On établit une chute d'eau de 6 pieds de hauteur environ, qui tombe sur un grillage en bois et passe au travers.

Le chanvre ou le lin en bottes est étendu sur ce grillage. Après quoi on fait tomber dessus un courant d'eau qui passe au travers de barres placées horizontalement au-dessus des bottes pour les maintenir.

Avant de soumettre le lin et le chanvre à cette opération, il faut qu'ils soient bien secs, afin de pouvoir en séparer les feuilles qui y sont restées attachées. La dessiccation a d'ailleurs l'avantage de resserrer et de raffermir l'écorce et d'en favoriser le rouissage.

L'écoulement de l'eau est répété vingt-quatre fois en vingt-quatre heures, et en continuant ainsi jusqu'à ce que l'eau qui passe à travers le grillage ne soit plus colorée, ce qui exige ordinairement dix ou douze jours.

Le grillage dont il a été parlé plus haut, et qui supporte le chanvre ou le lin, est contenu dans un bassin en maçonnerie, muni sur l'un des côtés d'une vanne pour l'écoulement des eaux lorsqu'il faut les renouveler.

Le chanvre et le lin traités par ce procédé donnent du fil bien plus flexible et plus soyeux que par le procédé ordinaire. Un second avantage, c'est qu'on obtient en douze jours un résultat qu'on n'obtiendrait qu'au bout de trois ou quatre semaines.

— Un marchand de thé, à Londres, vient d'être patenté pour un mode de préparation de la feuille d'une plante qui donne par infusion une boisson agréable et très-salutaire. La plante dont il s'agit est l'aubépine. La feuille doit être cueillie entre avril et septembre inclusivement; on fait un choix des plus belles feuilles; on commence par les froter avec soin; puis on les passe à l'eau fraîche et on les fait sécher. Pendant que les feuilles retiennent encore un peu d'humidité, on les expose à l'action d'une forte vapeur, jusqu'à ce que, de vertes qu'elles étaient, elles deviennent couleur olive. On met alors les feuilles sur un réchaud, et on les retourne sans cesse, afin de les faire sécher dans toutes leurs parties. Quand elles sont dans cet état, on peut les conserver. Cette plante, ainsi préparée, remplace parfaitement la feuille du thé; l'infusion se fait de la même manière; on y ajoute ainsi de la crème et du sucre, selon les goûts.

— Les dernières nouvelles du Canada nous apportent des détails intéressans sur la population, les produits et l'importance de cette colonie. La population générale du Canada, lequel comprend Montréal, Québec, les Trois-Rivières et Gaspé, et le comté de Bonaventure, est de 494,598 âmes. Les terres en culture comprennent 2,946,565 acres, savoir : 1,002,198 acres en grains, et 1,944,387 acres en prairies et jachères. Les produits de l'agriculture sont estimés comme suit, sur une moyenne de trois années : froment, 2,291,240 boisseaux; avoine, 2,341,529 boisseaux; orge, 363,117; pois, 823,318; pommes de terre, 6,795,310; foin, 24,561,340 quintaux; beurre, 145,964 quintaux; lin écriu, 11,729 quintaux, etc. On compte 140,432 chevaux, 145,012 bœufs, 260,015 vaches, 829,122 moutons, 241,735 porcs. Les manufactures du pays ont fait de rapides progrès : elles produisent annuellement, en moyenne, 158,696 aunes de toile, 808,240 aunes de flanelle, et 1,153,673 aunes d'autres étoffes.

*Voracité des populations indigènes de l'Asie septentrionale.* — Les peuples de cette partie du monde ont un appétit prodigieux. « A Yabalak, dit un voyageur, j'eus un exemple remarquable de l'appétit d'un enfant qu'on m'assura n'avoir pas encore cinq ans. Il se roulait tout autour de la chambre pour manger le suif qui coulait des chan-



Belles. Surpris d'un goût aussi étrange, je demandai si c'était parce que cet enfant avait faim, ou parce qu'il aimait beaucoup la graisse, qu'il mangeait ce suif. Ni l'un ni l'autre, me répondit-on; mais parce que les Sibériens mangent partout où il y a des alimens et ne laissent jamais rien perdre de ce qui peut être mangé. Je lui donnai une chandelle du suif le plus impur, puis une seconde, puis une troisième, et tout fut avidement dévoré. Mon compagnon lui offrit ensuite plusieurs livres de beurre gelé, il les mangea également, ainsi qu'un grand morceau de savon jaune qu'on lui présenta. Je priai alors toutes les personnes présentes de ne plus rien lui donner, car il est évident qu'il aurait continué à dévorer tout ce qu'on lui aurait offert.

« Ce que je vais dire de la voracité des hommes faits, vous paraîtra encore plus incroyable. Aucun aliment, quelque dégoûtant qu'il soit, ne leur répugne. Je crois qu'il n'y a que l'absence d'alimens qui puisse limiter leur consommation. J'ai vu, à plusieurs reprises, des Sibériens manger jusqu'à 40 livres de viande par jour. Il faut que leur estomac ne soit pas organisé de la même manière que le nôtre, car sans cela, il leur serait impossible d'avaler d'un seul trait, comme ils le font, leur thé à une température si élevée qu'il nous brûlerait infailliblement les entrailles. Il serait impossible qu'une colonie sibérienne vécût dans l'Europe occidentale; un seul individu y consumerait plus que toute une famille d'Européens. »

**EXTERIEUR.**

FRANCE. — Paris, 11 février.

**ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.**

10 FÉVRIER.

- 1791. — Suppression du timbre.
- 1707. (22 pluviôse an v.) — (République française.) — (Directoire.) — L'armée d'Italie se porte sur Loreto, et ensuite sur Foligno et Macerata.
- 1799. (22 pluviôse an vii.) — Arrêté du directoire, qui, aux termes de l'article 12 de la constitution, ne reconnaît plus pour citoyens français ceux qui ont accepté des fonctions à eux offertes par les gouvernemens étrangers.
- 1800. — (Consulat.) — (Napoléon Bonaparte, premier consul.) — Première distribution des soupes à la Rumfort, dans la division du Mail, en faveur des indigens. Dix cartes représentant chacune une ration, reviennent à 75 centimes.
- 1801. (21 pluviôse an ix.) — Le roi de Prusse permet au frère aîné de Louis XVI (depuis Louis XVIII), de rester dans ses états; mais comme simple particulier, à condition qu'il ne portera ni croix ni cordon.
- 1813. — (Empire français.) — Décret impérial d'organisation de nouveaux polders, dans le département de la Roër.
- 1814. — Combat de Champaubert (5 lieues nord de Sézanne) [Marne]. La position du corps d'armée dit de Silésie, commandé par le fameux Blucher, offre à l'empereur Napoléon la facilité d'entamer le flanc gauche des Russes et des Prussiens. Le corps russe d'Alsulfiew, composé de 6,000 hommes, est laissé isolément vers Sézanne: c'est sur ce corps que Napoléon, abandonnant la rive droite de la Seine, vient se jeter par un mouvement des plus rapides. A peine 1,500 Russes parviennent à s'échapper: Alsulfiew, deux autres généraux, 45 officiers, 1,800 soldats et 21 pièces de canon sont, pour les Français, dont la perte est très-peu considérable, les trophées de cette journée.

11 FÉVRIER.

- 1798. (23 pluviôse an vi.) — (République française.) — (Directoire.) — Louis XVIII quitte le séjour de Blankembourg (duché de Brunswick), où il vit sous le nom de comte de Lille, depuis que l'Autriche l'a contraint de se séparer des émigrés formant le corps de Condé; il se rend en Russie, où Paul 1<sup>er</sup> lui donne asile.
- 1814. — (Empire français.) — Combat de Montmirail (Marne). L'empereur Napoléon atteint le Russe Sacken, de l'armée de Silésie, au moment où il s'efforce d'opérer sa jonction avec le Prussien Yorck; ils abandonnent 900 prisonniers, 25 canons, presque tous les bagages et 3,000 morts ou blessés; la perte des Français ne s'élève pas à 1,000 hommes; les maréchaux Ney, Mortier, Lefebvre, les généraux Nansouty, Ricard, se distinguent par l'opiniâtreté de leurs attaques.

— La dernière séance de la chambre des députés, a offert, comme d'ordinaire, beaucoup de scandale; elle a été profitable aux économies. La première réduction a porté sur le conseil d'état. Le ministre a promis une loi d'organisation: la chambre a dû prendre le conseil d'état tel qu'il était et procéder d'après cette base. Elle a réduit le traitement des conseillers de 15 mille à 12 mille francs.

M. Jollivet avait proposé des réductions sur le traitement des présidens et procureurs-généraux, et malgré l'opposition du ministère, cette réduction a été adoptée. Les ministres et leurs amis déclament ce soir contre ces votes et déclarent que les suppressions adoptées désorganisent tous les services.

— Notre ministre plénipotentiaire en Belgique n'est pas encore choisi. Beaucoup d'autres sièges diplomatiques sont vacans. C'est ce qui donne lieu à l'opposition de remarquer que dans des circonstances aussi graves la France se trouve sans représentans à Madrid, à Florence, à Copenhague, à Bruxelles, à Berlin, à Saint-Petersbourg et à Constantinople. On se demande comment avec tant de vacances d'ambassades, le budget du ministère des affaires étrangères n'offre pas plus d'économies.

— Décidément, M. le président du conseil songe à remanier son ca-

binet. M. Sébastiani fait de vains efforts pour ressaisir le portefeuille des affaires étrangères. Il lutte contre son mauvais état de santé; depuis quelques jours il souffre davantage et s'affaiblit visiblement.

Voici la pensée qu'on prête à M. Périer. M. le président du conseil passerait définitivement aux affaires étrangères. On créerait une direction de la police politique, que M. Périer voudrait se réserver.

Toutes les autres divisions du ministère de l'intérieur seraient réunies au ministère des travaux publics, auquel on joindra même l'instruction publique.

Le but de cette combinaison est de pourvoir à la vacance de deux ministères. M. de Montalivet, comme nous l'avons dit, va être nommé intendant de la liste civile.

On diminuerait ainsi le nombre des ministres.

On s'éviterait d'admettre aucun nouveau membre, dans l'impossibilité où l'on est de s'associer aucun homme considérable des deux chambres.

— L'instruction du complot du 2 février se poursuit avec assez de mollesse, depuis, dit-on, que l'autorité s'est convaincue que la conspiration était toute carliste, et que si quelques républicains y figuraient, ce n'était qu'en seconde ligne, et par suite de provocation d'agens subalternes. On paraît avoir découvert la source d'où provient l'argent qu'on a saisi et qui s'élève à une somme considérable. On a tracé, ajoute-t-on, la voie par laquelle ces fonds ont passé pour venir de la part de la duchesse de Berry à l'étranger chez un grand personnage qui habite Paris, et pour être de là distribué aux individus chargés de l'exécution du complot.

— Le *Journal des Débats* nous apprend que de nouvelles perquisitions faites sur la personne du sieur Poncelet, décoré de juillet, arrêté dans la nuit du 2 février, ont fait découvrir une somme de 7 mille francs dans la doublure de ses bottes; déjà une pareille somme avait été saisie sur lui.

— Hier, plusieurs commissionnaires ont traversé la salle des *Pas-Perdus* en portant une grande quantité d'armes, telles que fusils, pistolets et sabres. Ces armes saisies sur les personnes arrêtées dans la nuit du 22 février, ont été déposées au greffe.

— Une pièce de 5 francs a 16 lignes de diamètre et 1 ligne d'épaisseur. D'après cette donnée, une toise cube contient 2,519,424 pièces de 5 francs, et des fossés qui auraient une toise de largeur, une toise de profondeur et 127 toises de longueur, seraient entièrement comblés par un budget de 320,000,000 de pièces de 5 francs, ou 1 milliard 600,000,000 de francs.

— On écrit de Toulouse, 5 février.

« Un personnage mystérieux, que quelques indiscretions signalent pour le fils du comte de Bourmont, a passé, la nuit dernière, à Toulouse. On dit que, pendant les deux heures qu'il a consacrées à son repos, il a reçu, tout botté, de nombreuses visites, parmi lesquelles s'est trouvée une dame de haut parage, bien connue en cette ville par son bureau d'esprit et de politique contre-révolutionnaire. Le voyageur légitimiste a continué sa route vers Bordeaux avec la voiture et les chevaux de la noble dame. »

— Un incendie s'est déclaré avant-hier à l'arsenal de Douai, vers onze heures du matin. Des ouvriers peintres faisaient chauffer de l'huile pour préparer leurs couleurs: quelques gouttes étant tombées dans le feu, ont élevé une flamme qui s'est communiquée au vase et bientôt tout ce qu'il contenait a été en combustion. Les nombreux ouvriers de cet établissement se sont promptement rendus maîtres du feu, qui n'a causé que peu de dommage.

**TRIBUNAUX.**

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE. (PREMIÈRE CHAMBRE.)

Présidence de M. Debelleyne. — Audience du 10 février.

Affaire du testament du duc de Bourbon.

M. l'avocat du roi a donné aujourd'hui ses conclusions dans l'affaire du testament de M. le prince de Condé.

Après avoir annoncé qu'il ne ferait entendre à la justice que le langage austère des lois, il a posé d'abord cette question: Le prince s'est-il suicidé, ou a-t-il été victime d'un lâche assassinat?

Le suicide a paru démontré à M. l'avocat du roi. La révolution de juillet, dit-il, fit sur le prince de Condé l'impression la plus vive et la plus douloureuse, et lui causa de profonds chagrins qui le conduisirent au dégoût de la vie et au désespoir: telle fut la cause du suicide. Il l'explique par les preuves matérielles résultant des faits du procès; les preuves que donne M. l'avocat du roi sont les mêmes que celles qui ont été présentées par l'avocat de la baronne de Feuchère.

Là où il n'y a pas de crime, ajoute-t-il, il est inutile de chercher des criminels, et ici M. l'avocat du roi soutient que M<sup>me</sup> de Feuchère n'avait pas d'intérêt à commettre ce crime, ce parricide. Jusqu'à ce que des témoins soient venus attester qu'ils ont vu donner la mort, porter le coup, M. l'avocat du roi se refuse à croire à la culpabilité de M<sup>me</sup> de Feuchère.

M. l'avocat du roi démontre ensuite qu'aucun fait de suggestion, de captation ou de violence, n'existe dans la cause, et que le testament du prince fut l'effet de la libre volonté du testateur. Il reproduit ici les moyens présentés par les avocats de la baronne de Feuchère et du duc d'Aumale.

Enfin M. l'avocat du roi a conclu à ce que le testament fût déclaré bon et valable.

Sur la demande en suppression des mémoires, M. l'avocat du roi a pensé que, le premier n'ayant pas été publié dans la cause, mais avait



le procès, le tribunal devait se déclarer incompetent, mais qu'il devait ordonner la suppression du second.

Le tribunal a renvoyé l'affaire à huitaine pour prononcer le jugement.

M<sup>e</sup> Lavaux, avocat de la baronne de Feuchère, a présenté de nouvelles conclusions tendant à la suppression d'un écrit distribué hier à MM. les juges par M<sup>e</sup> Hennequin, en réponse à la réplique de ses adversaires.

Le tribunal de première instance de Clermont vient de rendre un jugement fort remarquable par les obligations qu'il impose au pouvoir municipal. Au mois de septembre 1830, un rassemblement se porta aux excès les plus graves contre un propriétaire de la commune de Cébazat. Onze des habitans, prévenus de pillage à main armée, furent acquittés par le jury. Le propriétaire de la maison dévastée ne s'est pas tenu pour battu, et a intenté une action en dommages-intérêts contre la commune de Cébazat. Le tribunal, au terme de la loi du 10 vendémiaire an IV, qui rend chaque commune civilement responsable des délits commis à force ouverte sur son territoire, a condamné la commune de Cébazat à payer au demandeur la somme de 4,400 francs avec dépens.

ITALIE — Bologne, 30 janvier.

Tout est assez calme ici pour le moment. Les Autrichiens ne sont point encore entrés à Ravenne; mais ils occupent Cesène et Forli. Leur nombre s'accroît tous les jours. Ils ont pris la direction de la police, et le bon ordre qu'ils maintiennent contraste avec les scènes hideuses qui ont signalé la présence des troupes papales dans les lieux qu'elles ont occupés seules. Cette circonstance peut devenir très-favorable aux vues de l'Autriche.

Deux bricks autrichiens croisaient depuis quelques jours à la vue de Ravenne; une frégate impériale était au large à la hauteur d'Ancone; d'autres bâtimens légers sillonnent la haute mer. Le pavillon tricolore ne s'est point encore montré dans ces parages.

Les pontificaux se sont concentrés à Imola, Faenza, Ravenne et Bologne; encore font-ils le service, dans chacune de ces villes, concurremment avec les Autrichiens. S'il en était autrement, la tranquillité publique serait à chaque instant compromise. Tous les autres points de la Romagne sont au pouvoir des Autrichiens. Leur nombre s'accroît chaque jour. Ils font seuls la police. Le cardinal Albani a voulu reprendre cette branche de l'administration, mais ses représentations ont été repoussées. Quelques patriotes modénais ont trouvé moyen de s'échapper; l'oncle du jeune Menotti est heureusement arrivé à Livourne; il sera bientôt en France.

COMMERCE.

PAIX DES HUILES. — Lille, 10 février.

	Graines.	Huiles.	Tourteaux.
Colza.	18 22	69 25	69
Oillettes.	25 50	26	10 50
Id. bon goût.		104 50	9 50
Lin.	18 21	83 50	83
Caméline.	18 20	83 50	17 19
Chanvre.	13 15	75 25	11
Huile épurée pour quinquets.		73 25	73
Idem réverbères.			

BOURSE DE PARIS, 11 février.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 96 70 c. — 4 1/2 p. c. jouissance du 22 sept., 90 fr. 00 c. — 4 p. c. jouiss. du 22 janv 1830, 66 fr. 30 c. — Act. de la banque, 1620 fr. 00. — Certif. Falconnet, fr. 77 90 c. — Cortès d'Espagne, 10 fr. 25. — Emp. royal d'Espagne 1830, 76 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 53 fr. 1/4. — Emprunt d'Haiti, 600 fr. 00 c. Emprunt belge, 74 7/8. — Emprunt romain, 77 1/4.

Fonds publics de Londres, du 10 février. — Cons., 82 3/4.

Cours de Vienne du 3 fév. — Mét., 85 1/2; act. de la banque, 1118.

Marché de Namur du 11 février 1832.

	Fl.	C <sup>s</sup> .	C <sup>t</sup> .
Froment-roux, la rasière	9	27	15
Seigle.	5	78	33
Avoine	2	69	49
Pommes de terre.	1	41	12
Beurre.	0	68	57

ANNONCES.

1542. Adjudication au rabais de la construction des trois salles d'écoles à Couvin.

L'administration communale de Couvin, district de Philippeville, province de Namur, informe le public que le lundi, 5 mars 1832, à dix heures précises du matin, elle fera procéder audit Couvin, en la salle ordinaire de ses séances, à l'adjudication au rabais de l'exécution des travaux à faire en cette commune, pour la construction des trois écoles en un seul bâtiment.

Les amateurs pourront prendre connaissance de toutes les pièces ayant rapport à la construction dont s'agit, au secrétariat de la susdite administration, tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre de relevée (le dimanche excepté).

Couvin, le 10 février 1832.

Le bourgmestre MOUVET.

1543. La régence de la commune de Rosée a l'honneur d'informer le public que lundi 20 février, elle procédera à la vente de la coupe ordinaire 1832, contenant 8 bonniers.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N<sup>o</sup> 9, à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois-acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc.

Il paye au prix le plus élevé les récipissés de l'emprunt de 12 millions.

1088. Plusieurs capitaux importans et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques. S'adresser au notaire Delvigne.

1524. Le conseil de fabrique de l'église d'Andenne prévient le public que le 15 février 1832, aux dix heures du matin, à l'hôtel de ville d'Andenne, il passera en location, pour le terme de trois ans, de trois à six et de six à neuf, une prairie située à Andenne, nommée l'Emphèteuse; laquelle location prendra cours le 1<sup>er</sup> mars 1832.

1532. A vendre 24 bonniers de bois taillis au village d'Arbre, canton de Fosse.

Jeudi 16 février 1832, à dix heures du matin, chez le S<sup>r</sup> Alexandre Lambert, au village d'Arbre, on vendra en deux lots, de la main à la main et par voie de soumission, deux coupes de taillis à faire au bois Castaigne, situé sur le territoire dudit village d'Arbre, l'une tenant à la coupe faite en 1829, et contenant 10 bonniers 58 perches 19 aunes; l'autre tenant à la précédente, contenant 12 bonniers 17 perches 88 aunes.

1527. Une société de professeurs, pour la plupart français de nation, viennent d'ouvrir une maison d'éducation à Deurne, près d'Anvers, dans le château de Madame la comtesse d'Oultremont. Il est peu de personnes qui ne connaissent les avantages que présente ce local, sous le rapport de la salubrité de l'air, de la grandeur et de la beauté des bâtimens et des jardins.

Le nouvel établissement offre à la confiance des familles toutes les garanties qu'exige un objet aussi important que l'est l'éducation de la jeunesse. Des méthodes recommandées par l'expérience, et propres à accélérer le succès des études, y seront mises en usage et y obtiendront sans doute les résultats avantageux qu'elles ont déjà obtenus ailleurs.

Les directeurs de la maison de Deurne regardent la religion comme le moyen nécessaire de toute bonne éducation; ils en feront donc, et dans toute la réalité du mot, la base de l'instruction.

Les principaux objets de l'enseignement sont: 1<sup>o</sup> les langues anciennes et les langues modernes; mais parmi ces dernières, on donne un soin tout particulier à la langue française, devenue aujourd'hui d'un usage universel, et suffisant presque pour l'étude de toutes les sciences; 2<sup>o</sup> La littérature, la rhétorique, la philosophie; 3<sup>o</sup> la physique, la chimie, la botanique et quelques autres parties de l'histoire naturelle; 4<sup>o</sup> Les mathématiques; 5<sup>o</sup> Les études commerciales; 6<sup>o</sup> Les arts d'agrément, tels que la musique, l'escrime, la gymnastique, l'équitation, etc., en un mot, tout ce qui tend à former sous tous les rapports un jeune homme bien né, tout ce qui peut le recommander à l'estime et à l'affection de ceux qui l'entourent.

S'adresser, franc de port, pour les renseignemens et le prospectus, à M<sup>r</sup> Ferdinand Lelievre, rue de la Marcelle, N<sup>o</sup> 255, à Namur.

1533. Pharmacie ancienne achalandée à vendre à 5, 10 ou 15 années de crédit: un élève peut en faire l'acquisition et exécuter immédiatement les ordonnances à son profit. Le vendeur étant pharmacien, il tiendra la pharmacie ouverte un temps à fixer pour l'avantage et la facilité de l'acquéreur.

S'adresser chez M. Ravelli, pharmacien à Fosses (ville), province de Namur.

1285. A. J. Lallement, agent d'affaires, rue de l'Ange, n<sup>o</sup> 738, à Namur, paie comptant les obligations de l'emprunt de 12 millions, ainsi que les quittances à échanger à Namur, au plus haut prix possible, même pour le nouvel emprunt belge.

Il se charge aussi d'acheter les obligations sur divers gouvernemens comme les rentes, etc.

Capitaux à placer et rentes à vendre, bien constituées. S'adresser audit agent.

1489. A vendre ensemble ou séparément un cheval à deux mains, un cabriolet et harnais.

S'adresser, rue de Fer, N<sup>o</sup> 780.

1511. Maison à vendre, située à Namur, rue des Ravets, N<sup>o</sup> 318, joignant M<sup>me</sup> Potier et Delupe, occupée par la veuve Defaux dite Belin. S'adresser à M. Buydens fils, notaire.

1537. Le 16 février et jours suivans, M. Gerard, se retirant, fera vendre en sa maison, sise Pied du Château, à Namur, tout son mobilier ainsi que deux chariots de 22 centimètres, dont un tout neuf, traits, goreaux, brides, etc., à la recette de M. Capelle-Michaux.

1484. On demande des maréchaux-ferrans, non mariés, munis de bons certificats. Ils pourront s'adresser au dépôt du 2<sup>e</sup> régiment des Lanciers à Namur.

1499. Maître Logé, notaire à Dinant, est chargé de placer plusieurs capitaux de dix, douze, quinze et vingt mille florins des Pays-Bas.